
**Comité d'experts des méthodes d'évaluation socioéconomique
des investissements publics**

Réunion plénière du 22 mars 2022

Présents : Roger GUESNERIE (Président), Dominique BUREAU, Pierre COURTIOUX, Julie de BRUX, Frédéric CHERBONNIER, Stéphane ELSHOUD, Reza LAHIDJI, Michel MASSONI, Joël MAURICE, Aude POMMERET, Émile QUINET, Jean-Paul OURLIAC, Nicolas RIEDINGER.

Excusés : Philippe AYOUN, Luc BAUMSTARK, Jean BENSARD, Mireille CHIROLEU-ASSOULINE, François COMBES, Sylviane GASTALDO, Christian GOLLIER, Fanny HENRIET, Florian MAYNERIS, Lise ROCHAIX, Katheline SCHUBERT, Stéphane SORBE, Carine STAROPOLI, Alain TRANNOY.

Assistaient également à la réunion : Thomas BAYEUX (Anses), Pierre-Adrien COLLET (DG Trésor), Jérémie DUBOIS (FS, stagiaire), Karine FIORE (Anses), Pascal GAUTIER (SGPI), Marc-Antoine LACROIX (SGPI), Jincheng NI (FS), Alain QUINET (SNCF Réseau).

La réunion s'est déroulée à la fois en présentiel et par visioconférence.

1. Validation du relevé de décisions de deux précédentes séances du 28 septembre et du 21 octobre 2021 du Comité

Adoption à l'unanimité. Ces deux relevés seront mis en ligne sur le site de France Stratégie.

2. La réactualisation de la trajectoire de la VAC avec le nouveau taux d'actualisation public

Dominique Bureau et Alain Quinet ont présenté leur analyse de la problématique.

Du point de vue général, le taux d'actualisation est un élément déterminant de l'analyse coût-bénéfice. L'action est retardée lorsque le taux d'actualisation augmente. L'estimation des projets importants comme les projets ferroviaires s'étire jusqu'en 2140, les VAN seront donc révisées suite à l'adoption du nouveau taux d'actualisation. Par ailleurs, les scénarios de référence revêtent une grande importance relative à la détermination de la VAN. La baisse du taux d'actualisation augmente le portefeuille de projets, qu'il faut trier selon leurs coûts d'abattement.

La révision du taux d'actualisation public est intervenue après le rapport Alain Quinet (2019), alors même qu'il aurait été préférable de disposer d'abord du taux d'actualisation. Si l'on ne peut pas avoir de données précises après 2040 et que la règle de Hotelling s'applique, la révision du taux d'actualisation génère des conséquences mécaniques. Toutefois, si le taux d'actualisation est égal au taux de croissance de la valeur de l'action carbone (VAC), la valeur est identique aujourd'hui et demain. Si le taux d'actualisation est supérieur au taux de croissance de la VAC, les effets aujourd'hui ont plus de valeur que demain, et vice-versa.

Le taux d'actualisation public peut aussi avoir un effet sur la trajectoire carbone par le biais des subventions : la trajectoire est estimée avec le taux d'actualisation public, qui diffère du taux de rendement du capital. L'Etat devra s'opposer à des projets rentables dès que la taxe carbone n'est pas internalisée dans les coûts car le rendement privé est supérieur au taux d'actualisation.

En France, comme d'ailleurs dans l'ensemble des autres pays européens (et à notre connaissance également non-européens), les objectifs de réduction des émissions ne s'expriment pas en budget carbone, mais en flux de réduction des émissions. Dans ce contexte, le calcul de la valeur carbone ne fait pas jouer de rôle spécifique au taux d'actualisation socioéconomique. Ce calcul ne nécessite pas de valorisation des dommages et ne se cale *a priori* pas sur une règle de Hotelling pour la pente de la trajectoire de la valeur carbone. La valeur carbone reflète simplement les contraintes fixées à chaque période.

La solution la plus simple pourrait être de garder la trajectoire de la VAC jusqu'au 2040 et d'appliquer la règle de Hotelling avec le nouveau taux d'actualisation public de 2040 à 2060 et garder la valeur 2060 pour l'après 2060.

Dominique Bureau et Alain Quinet vont examiner cette solution et refaire une trajectoire compatible avec la neutralité carbone en 2050.

3. ANSES : Comité d'experts spécialisé (CES) « Analyse socioéconomique »

Karine Fiore et Thomas Bayeux de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), ont présenté l'organisation, les missions et les travaux d'expertises de la MiSSES (Mission Sciences sociales, Expertise et Société). L'analyse socioéconomique à l'Anses peut se concevoir dans des cadres réglementaires et non réglementaires :

- Différents cadres réglementaires sont à considérer :
 - o règlement REACH (pour l'occasion une liste non-exhaustive de travaux mobilisant des approches économiques est indiquée : les allergisants dans les textiles et le bisphénol A dans le papier thermique)
 - o analyse des risques phytosanitaires
 - o règlement des produits biocides et phytopharmaceutiques
 - o médicament vétérinaire
- cadre non-réglementaire (expertise faisant suite à une saisine et activité de recherche) : néonicotinoïdes, ambroisie, pollution de l'air intérieur...

L'Anses a constitué début 2022 un comité d'experts spécialisé en analyse socioéconomique, présidé par Laura MAXIM. Pour information, Luc BAUMSTARK est un de 23 membres *intuitu personae* du CES ASE. Il est précisé que le CES ASE aura pour rôle d'émettre des analyses et avis relatifs à des questions socioéconomiques traitées dans les expertises de l'Anses. Les champs seront variés au regard du périmètre de compétence de l'ANSES : santé humaine, santé et bien-être des animaux, santé et protection des végétaux, santé de l'environnement. Ces travaux seront réalisés selon les principes de l'expertise collective, à savoir en toute indépendance et transparence. Pour ce faire, le CES ASE devra se doter de jalons méthodologiques couvrant les axes de travail de l'Anses en matière d'analyse socioéconomique. Cela concerne notamment :

- o l'analyse des déterminants socio-économiques des situations à risque
- o l'évaluation économique d'un impact sanitaire, environnemental ou organisationnel
- o l'évaluation d'options de gestion des risques

Dans le cadre de son développement, la MiSSES souhaite assoir des partenariats avec d'autres organismes (dans une logique de coproduction). Quand le programme du travail de la MiSSES sera stabilisé, la MiSSES, le SGPI et France Stratégie pourrait examiner l'opportunité d'établir des collaborations entre ces organismes.

4. Le taux d'actualisation d'après 2070

Joël Maurice a présenté un document de travail sur le taux d'actualisation d'après 2070. La temporalité est la même que dans le rapport d'Emile Quinet 2013 : l'incertitude paramétrique est prise en compte à partir de 2070 (on pourrait adopter des temporalités différentes). Avant 2070, la révision du taux d'actualisation (avis concerté du 24 juin 2021 du Comité) s'est basée sur un scénario unique de croissance du PIB/habitant : le scénario moyen-bas du COR, soit 1,1524 % par an, arrondi à 1,15 % par an. Après 2070, pourraient être utilisés deux scénarios, un haut et un bas ; on suppose pour simplifier qu'ils sont équiprobables et que leurs taux de croissance du PIB

réel par tête s'écartent symétriquement du taux de croissance du PIB réel par tête antérieur à 2070.

Trois variantes, selon la valeur de l'écart, ont été simulées.

Hypothèses :

	Taux de croissance annuel moyen du PIB réel par tête, en % par an			
	Jusqu'en 2070	Après 2070		
		écart (en plus ou en moins)	scénario bas	scénario haut
Variante 1	1,15	$\mp 0,5 * 1,15 = \mp 0,58$	0,58	1,73
Variante 2	1,15	$\mp 1,0 * 1,15 = \mp 1,15$	0,00	2,30
Variante 3	1,15	$\mp 0,7642 * 1,15 = \mp 0,88$	0,27	2,03

Résultats :

2071-2100	Taux d'actualisation	Taux pour calculer l'espérance de l'avantage annuel
Variante 1	$\rho(\beta) = 0,6\% + \beta * 2,5\%$	$v(\beta) = \beta * 1,15\% + \frac{\beta^2}{2} * 1,1\%$
Variante 2	$\rho(\beta) = -0,5\% + \beta * 3,4\%$	$v(\beta) = \beta * 1,15\% + \frac{\beta^2}{2} * 1,5\%$
Variante 3	$\rho(\beta) = 0\% + \beta * 3,0\%$	$v(\beta) = \beta * 1,15\% + \frac{\beta^2}{2} * 1,3\%$

Remarque : le taux d'actualisation de référence (dit « sans risque ») est positif dans la variante 1, négatif dans la variante 2. La variante 3 est calibrée pour que ce taux de référence soit nul.

Des variantes supposant d'autres écarts pourraient être aisément simulées.

Cette approche est soumise à l'appréciation du Comité, ainsi que le choix de l'écart qui lui paraît le plus adapté.

Roger Guesnerie demande aux membres du comité d'experts intéressés de réaliser une lecture rigoureuse et amicale sur le papier présenté par Joël Maurice.

5. Les actualités des contre-expertises

Pascal Gautier a présenté les actualités des contre expertises sur 2021 et 2022. L'équipe « évaluation » du SGPI a été renouvelée complètement. La nouvelle équipe reconnaît que le dispositif fonctionne bien et les travaux sont impressionnants :

- Un comité d'experts actif et efficace : cinq guides ESE co-réalisés avec France Stratégie et les parties prenantes pour asseoir et développer le cadre méthodologique ; trois groupes de travail en cours (taux d'actualisation, scénario de référence, guide ESR).
- 1405 projets recensés pour un montant de 435 Md€ ; inventaire 2021 : 458 projets pour un cout global de 142 Md€.
- 105 contre-expertises réalisées, représentant environ 125 Md€. Sept contre expertises en cours (santé, transport, numérique) et cent projets à l'étude devraient générer une contre-expertise à moyen terme pour un total d'environ 80Md€.

Dans le secteur santé, l'évaluation socioéconomique représente une faiblesse récurrente. SGPI essaiera d'établir la collaboration entre le conseil scientifique santé et le comité d'experts.

L'évaluation des procédures d'évaluation socioéconomique des projets d'investissements publics (suivi de l'enquête IGF réalisée en 2017) va être lancée en 2022.

6. Avancements des travaux des GT

Les avancements des GT suivants ont été présentés :

- Emile Quinet : estimation des bêtas sectoriels
- Emile Quinet : projets immobiliers d'enseignement supérieur et de recherche
- Aude Pommeret : scénario et option de référence (cf. PPT)
- Aude Pommeret : coûts d'abattement (cf. PPT)

Deux stagiaires ont été recruté par France Stratégie pour le GT estimation des bêtas sectoriels et le GT projets immobiliers d'enseignement supérieur et de recherche.

7. Informations sur les colloques ESE

- Le colloque du 10 mars

Jincheng Ni a apporté des informations sur le colloque du 10 mars. Les deux rapports ont été publiés la veille du colloque : projets d'aménagements urbains, effets de santé des projets d'investissement public. Le colloque était en présentiel avec environ 160 inscrits. Les PPT et les discours seront publiés sur la page du colloque. Le vidéo reportage et le replay de la journée sont également mis sur la page du colloque.

- La préparation du colloque du 22 septembre sur le Cigéo

Emile Quinet a présenté l'avancement de la préparation. Il se déroulera dans l'Auditorium Marceau Long du 20 avenue de Ségur 75007 Paris durant la journée du 22 septembre 2022. Les objectifs sont :

- Le très long terme et le risque de dégradation sociétale future
- Les questions d'éthique et responsabilité vis-à-vis des générations futures
- Les limites de l'expertise économique
- La place de l'ESE dans la décision publique

Les cinq séquences proposées sont :

- Le projet, son ESE et sa contre-expertise
- Scénarios risqués sur le très long terme, catastrophes, perte de contrôle de la société, résilience
- Table ronde : où placer le curseur entre Incertitude et/ou probabilité, ambiguïté et probabilités subjectives
- Table ronde : épargne juste et taux d'actualisation sur le très long terme, éthique, responsabilité, risque de fin du monde ou de catastrophe
- Table ronde : la place de l'ESE dans le débat public et son rôle dans la décision publique

Les propositions des intervenants sont en cours. Elles doivent être finalisées lors d'une réunion prochaine entre France stratégie et l'Andra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12:30.

Prochaine réunion : date à retenir à la suite de la consultation à organiser.